Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502594-20251217-DELIB1012025-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Chantal JOLY, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. André DUBOURG
Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2025
Absents excusés : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX (a donné procuration de vote à M. Guy VIDELOUP)
Absent : M. Daniel BONHOMME

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 12 Nombre de Votants : 13

Délibération 101/2025 – 5.2 DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégations au Maire :
Conformément à la délégation consentie à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°10/2021 en date du 12 mars 2021, modifiée par la délibération n°29/2024 en date du 27 mars 2024 :

- **Au titre des virements de crédits – décisions modificatives**

35259 Code INSEE	COLLECTIVITE DE SAINT-BROLADRE COMMUNE DE SAINT-BROLADRE	VI n°2 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENT DE CREDITS 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**2 400.00 €**	**2 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**2 400.00 €**	**2 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502594-20251217-DELIB1012025-DE

- Compte 6541 : Créances admises en non valeur : - 2 400 €
- Compte 6542 : Créances éteintes : + 2 400 €

➢ **Au titre des dépenses de marchés de travaux, de fournitures et de services inférieures à 10 000 € HT ainsi que tous les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

OBJET	MONTANT
Viabilisation du lotissement de la chènevière Mission Sécurité Protection Santé	IPAC Conseil : 1 690 € HT soit 2 028 € TTC
Formalités expulsion logement (loyers impayés)	DELANOE ET TOUZE commissaires de justice : 965.64 € TTC

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 19 décembre 2025
et transmission en Préfecture, le 19 décembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 décembre 2025

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
André DUBOURG



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh